

ETHIQUE ET ENSEIGNEMENT

(Conférence à la rentrée solennelle de l'Université de Lyon, 2000)

Il serait vain de vouloir faire en quelques lignes le tour d'une question aussi vaste que celle des points d'application de l'éthique au domaine de l'enseignement et de l'éducation. Je me contenterai donc de faire trois séries d'observations issues d'une dizaine d'années d'animation, dans le cadre de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Lyon, d'un séminaire ouvert aux instituteurs, professeurs, conseillers d'éducation et chefs d'établissement, pendant lequel nous avons travaillé en prenant pour support des cas réels apportés par les participants.

Mais auparavant, commençons par une tentative de définition. La question éthique fait irruption dans le domaine scolaire, comme dans beaucoup d'autres, à la charnière des années 80-90. Certains ont été tentés d'y voir un effet de mode, ou encore une sorte de contamination des questions posées, dans d'autres secteurs, par le développement des technologies qui ont bouleverser les façons de donner la vie, de la sauvegarder et de la prolonger. Ils ont sans doute tort. Il s'agit plus vraisemblablement de l'effet d'une évolution sociétale bien plus profonde, qui touche à la fois ce que Marcel Gauchet a pu nommer « le désenchantement du monde » et Hannah Arendt « la crise de l'autorité », je veux dire la perte des croyances, des références, des normes ou des idéaux qui, dans une société gouvernée principalement par la tradition, conduisait chacun – et notamment les enseignants – à savoir précisément et en chaque circonstance ce qu'il devait faire. Le terme d'éthique se distingue alors de celui de morale – qui renvoie toujours à des conduites obligatoires – et se met à désigner le plus souvent la recherche de normes de comportement et d'action, mais dans un contexte où la délibération est possible et le choix ouvert. On peut encore définir la préoccupation éthique comme un tension permanente entre l'universalité de principes qui fondent le jugement (les « valeurs ») et la spécificité des circonstances d'une situation particulière. Dans les réflexions qui suivent, on mettra l'accent sur ce qui encadre, limite ou bride dans l'institution éducative cette formidable et nouvelle liberté de rechercher le bien là où hier régnait surtout la force de l'habitude ou la conscience du devoir. On examinera donc successivement les relations qu'entretient dans l'enseignement l'éthique avec la morale, le droit, la technique et l'esthétique.

① Ethique et morale

Dans un collège classé ZEP et « Plan violence » de la banlieue Est, des professeurs réclament l'exclusion d'un élève gravement perturbateur. Quotidiennement insultés, menacés parfois, certains « craquent ». Mais les conseillers d'éducation s'y opposent : on n'exclut pas un élève disent-ils, il s'agit là d'un principe moral qui ne se discute pas et doit rester strictement indépendant des circonstances. Le chef d'établissement devra trancher entre la conception morale et la conception éthique des éducateurs : ce qui est peut-être bon pour l'élève (rester scolarisé au collège), est-il bon également pour les autres élèves, pour les enseignants, voire pour la société ? Les établissements scolaires sont en permanence pris dans ce type de débats, de conflits, parfois d'affrontements entre des conceptions ouvertes à la délibération (ce qui ne veut pas dire sans principe, mais les valeurs sont plurielles !) et d'autres, que leurs détracteurs nomment moralisatrices, et qui tendent à imposer un point de vue au nom du devoir : on **doit** enseigner selon telle méthode, il **faut** faire des classes de niveau, on **ne peut** accepter une lycéenne voilée,

etc. La position éthique n'est pas toujours la plus facile à tenir car dans leur vision manichéenne, les moralisateurs investissent le camp du Bien et renvoient donc implicitement leurs contradicteurs à celui du Mal. Pour autant l'idée d'obligation morale n'est, bien entendu, pas exclue du champ de l'éducation : face à la violence, au racisme, à l'humiliation permanente faite à l'élève bouc émissaire, et plus généralement à toutes les atteintes à la dignité humaine, on ne tergiverse pas, on ne délibère pas des circonstances. On ne débat pas de savoir si l'insulte proférée fait du bien au raciste, ou la torture au tortionnaire. C'est le devoir moral qui commande de s'y opposer, et ceci en toutes circonstances.

② Ethique et droit

L'éthique et le droit fonctionnent un peu à la manière de vases communicants. Qu'une contrainte juridique soit abrogée (comme l'obligation de répartir les élèves dans les classes de manière hétérogène, imposée par le décret Haby de 1975), et c'est l'incitation à une délibération laissant la place à la diversité des circonstances : depuis le décret de 1985 sur les EPLE, c'est le rôle du conseil d'administration de choisir les critères de répartition des élèves. Mais qu'un texte nouveau apparaisse, et c'est souvent moins de liberté pour les enseignants ou les chefs d'établissements : c'est le cas par exemple du décret paru pendant l'été 2000 sur les sanctions qui peuvent être infligées aux élèves. Dans ce jeu d'équilibre entre l'éthique et le droit on peut distinguer des tendances de fond agissant en sens opposé. D'un côté, le mouvement de débureaucratization et de déconcentration tend à confier davantage d'autonomie aux écoles et aux établissements, dégageant de larges plages de responsabilité en matière éducative et pédagogique, là où hier régnaient le plus souvent la norme et l'uniformité. Mais d'un autre, on assiste à un mouvement de juridicisation de notre société qui tend, souvent au nom des principes de sécurité et de précaution, à édicter en matière scolaire de nouvelles normes se substituant aux délibérations des équipes pédagogiques. A la limite – c'est le cas notamment en matière de sorties scolaires – de nouvelles réglementations peuvent contribuer à brider l'initiative ou étouffer l'esprit de responsabilité.

③ Ethique, technique et esthétique

La dimension éthique d'une situation n'apparaît pas toujours clairement. Regardons autour de nous : les institutions mêlent de manière constante des éléments techniques avec des considérations éthiques et des préoccupations esthétiques. C'est particulièrement vrai de la justice : les principes du droit sont moraux, mais leur codification relève d'une haute technicité ; quant à son appareil, où placer les ors de ses tribunaux, l'hermine de ses robes, et l'ésotérisme de sa langue, sinon dans une esthétique qui se veut imposante ? C'est également vrai de l'éducation nationale. La pédagogie, disons plutôt la conduite de la classe, était hier conçue comme un art tenant à la fois d'une esthétique de la parole (la rhétorique) et de la représentation du corps (le théâtre). Les seuls conseils professionnels donnés au jeune maître étaient, il n'y a pas si longtemps, de ceux qu'on délivre à un acteur : comment placer sa voix, son corps, se déplacer dans la classe, regarder les élèves, maîtriser son émotion. Le seul modèle dont il disposait était universitaire : l'amphithéâtre, la représentation d'un maître déclamant son cours sur l'estrade, devant des étudiants assis sur les gradins. Il était même habituel que le public applaudît une interprétation particulièrement magistrale. Et puis sont venues, avec l'obsession de la réussite scolaire, le temps des sciences de l'éducation et de la recherche pédagogique. La dimension technique a pris le dessus, la recherche de l'efficacité a conduit à développer des méthodes nouvelles, à construire des « outils » pour aider les maîtres, à bâtir même une pesante et parfois prétentieuse « ingénierie de la formation ». Pourtant, le choix d'une méthode pédagogique, d'une organisation de l'hétérogénéité des élèves, d'un emploi du temps, de modules ou d'options va privilégier une catégorie d'élèves, le désir d'un groupe de familles, les contraintes ou les conceptions d'un professeur, forcément au détriment d'autres catégories, d'autres groupes, d'autres contraintes ou conceptions. Avec la technique, l'efficacité paraît maîtresse du jeu et le

choix semble facile : ce sont les critères d'utilité, de rendement, de rapidité qui s'imposent d'eux-mêmes ; le résultat l'emporte sur la manière de faire. Avec l'éthique, la décision est toujours difficile, rarement consensuelle, souvent controversée. L'éthique, on le sait bien, c'est l'enfer ! Il est plus facile de s'enfermer dans le paradis de la technique, de s'abriter derrière les statistiques, de se retrancher derrière un écran, d'invoquer la Science (de l'éducation, du management) pour asseoir la légitimité de certains choix. En fait, et contrairement à une idée communément partagée (notamment dans les systèmes éducatifs étrangers en cours de laïcisation, où l'éthique est parfois présentée comme un substitut de la morale religieuse), l'usage pédagogique de l'éthique ne renvoie nullement à des situations exceptionnelles ou dramatiques comme la violence, la maladie, le handicap ou la mort. Dans la classe, comme dans le bureau directorial, on baigne pourrait-on dire, dans l'éthique autant que dans la technique. Simplement, comme il est plus commode de manier la seconde que la première, on a pris l'habitude de justifier techniquement des choix toujours marqués, qu'on le veuille ou non, au coin de l'éthique. La technique n'est jamais neutre ; mieux vaut alors, même si cela prend du temps et de l'énergie, délibérer et assumer des choix éthiques. L'efficacité est certes une valeur du service public, mais elle vit constamment en tension avec les valeurs politiques et morales qui gouvernent notre société et notre institution : la liberté, l'égalité, la solidarité, la sûreté, la justice, la tolérance, le sens de l'effort, l'amour de la vérité, toutes valeurs que nous souhaitons faire vivre dans la société et transmettre à nos élèves.